

Dossier égrenage de coton : le Chef de l'Etat tranche en faveur des producteurs

Fraternité (Cotonou)

12 Janvier 2006

Publié sur le web le 13 Janvier 2006

FRATERNITE

[Email](#) This Page

[Print](#) This Page

Léandre Adomou

Les producteurs de coton sont sauvés. Ils pourront désormais jouir du fruit de leur labeur. Le Général Mathieu Kérékou est vraiment préoccupé de leurs problèmes.

En témoigne sa décision hier au Conseil des ministres. Lors des questions orales de cette rencontre hebdomadaire des ministres, le Chef de l'Etat a mis fin aux désordres créés par les cadres du ministère du commerce et particulièrement ceux de la Direction du commerce intérieur, qui imposent aux paysans producteurs de l'or blanc de vendre leur coton à l'Association interprofessionnelle du coton et au Cspr, alors que nos cotonculteurs préfèrent livrer leurs produits à la Sonapra, étant entendu que les structures vers lesquelles on les contraint à aller restent leur devoir au moins 8000 tonnes de coton à elles livrés l'année passée. C'est donc ce problème qui a retenu l'attention du Chef de l'Etat qui a dû taper du poing sur la table hier en conseil des ministres. Il a donc donné des instructions fermes pour que les paysans producteurs livrent leur coton à la Sonapra. Le Général Mathieu Kérékou a également demandé au ministère du commerce de lever ses barrières car pour le Premier Magistrat, il n'est pas question d'empêcher les producteurs de vendre leurs produits à la structure de leur convenance.

C'est pourquoi, il a mis sur pied une commission composée du ministre du commerce, celui de l'agriculture et leur homologue de l'intérieur, qui se rendra ce jour à Parakou afin de rencontrer les paysans pour détendre l'atmosphère et leur annoncer la bonne nouvelle. Voilà qui vient de mettre fin à cette pagaille organisée par des cadres de notre pays pour tuer la filière coton qui avait connu un passé glorieux au Bénin.